

parlementaires, c'est qu'ils ne parlent pour ne rien dire et qu'ils ne méritent pas qu'on leur accorde plus de temps.

Voyons un peu ce que nous avons accompli, monsieur le Président, car, à vrai dire, cette discussion nous a beaucoup apporté et force nous est de le reconnaître. Nous le devons à certains députés de l'opposition comme aussi à certains ministériels.

● (1640)

Depuis avril de l'année dernière et jusqu'à février de cette année, nous avons longuement débattu de la taxe fédérale de vente avec les associations et les groupes d'hommes d'affaires. Un document budgétaire a été élaboré et publié. Les groupes d'hommes d'affaires ont conseillé le gouvernement et, par la suite, nous avons adopté une nouvelle façon de procéder pour analyser une nouvelle taxe spéciale. La même chose s'est produite quand la Commission Lortie nous a permis d'établir une nouvelle série de règles pour les œuvres de charité. En étudiant les mesures fiscales, le comité des finances innovait.

Une nouvelle technique de consultation préalable au budget mise au point par l'ancien ministre des Finances le printemps dernier a été mise en application par le ministre actuel en décembre et janvier. Des gens de l'extérieur ont donné leur avis et un nouveau règlement sur les dégrèvements à l'égard des frais d'intérêt a été rédigé et examiné par eux. Les régimes d'assurance médicale et dentaire ont été examinés et suivant l'avis de gens de l'extérieur, ces dispositions ont été retranchées du projet de loi. Le gouvernement a reçu de précieux conseils de l'extérieur. Des changements ont été apportés aux dispositions concernant les travaux en cours, les frais d'étude pour les travaux de construction, le règlement régissant l'assurance après plus d'un an de négociations avec le secteur et la disposition concernant les frais pour le droit d'usage d'une voiture a également été modifiée. Quiconque prétend que le projet de loi n'a pas été suffisamment débattu fait bien peu de cas de l'avis reçu de groupes extérieurs dont l'apport a été des plus valables.

M. Kempling: Quel moulin à paroles!

M. Fisher: Quand les députés d'en face prétendent qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour débattre le projet de loi, je ne sais pas ce qu'ils veulent dire. Comparons l'apport des personnes de l'extérieur à celui des députés d'en face. Le député de Portage-Marquette (M. Mayer) vient de faire un exposé bien pensé puis il s'est trouvé à court d'idées et il a alors fait une digression sur les obligations d'épargne du Canada.

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si le secrétaire parlementaire du ministre des Finances veut bien céder le reste de son temps . . .

M. Fisher: Monsieur le Président, ce n'est pas là un rappel au Règlement. Je m'oppose à une interruption de ce genre. J'ai écouté le député parce qu'il est intéressant . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Fisher: Monsieur le Président, je proteste contre cette interruption. J'ai écouté le député parce que c'est un homme fascinant et qu'il a généralement des idées concrètes à énoncer. Malheureusement, il en est à court. Il n'a pas parlé de la loi de l'impôt sur le revenu, et vous avez même dû l'interrompre, monsieur le Président. Il parlait des règles du comité et des obligations d'épargne du Canada. C'est le comportement de

quelqu'un qui court après ses idées. C'est de l'obstruction systématique. Vendredi dernier, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a rabâché les mêmes sujets je ne sais combien de fois . . .

M. Thacker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être est-ce la faute des microphones, mais j'ai du mal à entendre le député. Je me demande s'il pourrait parler un tout petit peu plus fort.

M. Fisher: Monsieur le Président, je parlais du député de Calgary-Ouest qui a posé toutes sortes de questions mais dont on ne peut pas dire qu'il ait intellectualisé le débat.

Il y a 140,000 Canadiens qui sont touchés par les frais pour droit d'usage d'une automobile. Comme on le voit à la page 23721 du *hansard*, le député de Calgary-Ouest a posé des questions sur les effets que cela aurait sur les diplomates en Afrique, plutôt que sur la population du Canada. Il faudrait lui dire qu'il représente des Canadiens, qu'il est censé parler des impôts d'ici et non faire perdre son temps à la Chambre avec des niaiseries de ce genre. Il a recommencé aujourd'hui. Dans un exposé sérieux, le ministre d'État aux Finances (M. Cosgrove) a traité de nos idées nouvelles au sujet des frais pour droit d'usage d'une automobile. Le député de Calgary-Ouest a voulu parler des motions qui ont été défaites vendredi dernier, en affirmant son droit à le faire. Eh bien, c'est parce qu'il est à court d'idées neuves. C'est vraiment de l'obstruction.

Nous avons entendu des députés néo-démocrates dire que ce projet de loi favorisait les riches. Cela prouve bien qu'ils n'ont absolument pas compris. Quand ils parlent de réduction des taux, ils devraient écouter leurs compagnons de route du parti conservateur et comprendre que, lorsque nous avons abaissé les taux, nous avons également supprimé les échappatoires fiscales. Mais uniquement pour ceux qui sont imposés à un taux élevé.

J'ai voulu savoir combien de personnes ayant un revenu de \$25,000 empruntent de l'argent pour le placer dans un REÉR. On m'a dit qu'à ce niveau de revenus, la déduction moyenne pour ces régimes de retraite est de \$500. Seuls ceux qui gagnent beaucoup plus empruntent à cette fin, et nous avons mis un terme à cette déduction.

Le NPD prétend que ce projet de loi favorise les riches. Il devrait aussi comprendre que nous avons changé non seulement le taux mais aussi la déduction. Il aurait intérêt à présenter cela de façon honnête, au lieu de lancer des slogans qui prouvent son incompréhension de la chose.

Le débat dure depuis bien longtemps, monsieur le Président, et il est temps d'agir avec ce projet de loi pour pouvoir mettre de l'ordre dans le régime fiscal. L'étape suivante sera de le simplifier. Les députés d'en face n'ont pas ménagé leurs conseils à ce sujet. Je ne pense pas qu'il faille supprimer l'impôt, mais il faut simplifier le projet de loi, et ce sera la prochaine étape.

L'étape présente va nous débarrasser de certaines déductions démodées qui n'ont plus leur nécessité, et certains refuges fiscaux qui étaient injustes. Acquittons-nous de cela, reconnaissons que nous avons mis de l'ordre dans le processus budgétaire. Nous avons déjà décloisonné le budget pour que les groupes extérieurs puissent consulter le gouvernement. Nous avons décloisonné le processus pour que les groupes extérieurs puissent étudier les mesures fiscales. Il faut en savoir gré au